

Révision de l'ombudsman à propos du reportage au *Téléjournal* de 22 h portant sur le bilan de la session parlementaire à Ottawa, le 17 juin 2010

SOMMAIRE

Le plaignant estime que le bilan de la session parlementaire à Ottawa, diffusé le 17 juin 2010 au *Téléjournal* de 22 heures, n'aurait pas dû se limiter à présenter une carte de pointage entre conservateurs et libéraux. Selon le plaignant, le reportage aurait dû mentionner le travail législatif du Nouveau Parti démocratique (NPD) et du Bloc québécois.

J'ai conclu qu'en vertu de la liberté de presse, la journaliste avait toute la latitude nécessaire pour choisir son angle de traitement. Ce faisant, Radio-Canada n'a pas fait preuve d'inéquité, car le NPD et le Bloc québécois ont bénéficié de temps d'antenne dans le reportage en cause et dans d'autres émissions et bulletins de nouvelles au cours des semaines précédentes.

Le reportage au *Téléjournal* de 22 heures respecte les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

LA PLAINTÉ

Le 30 août 2010, M. Will Dubitsky a porté plainte à mon bureau, car il estimait que le bilan de la session parlementaire à Ottawa, diffusé le 17 juin 2010 au *Téléjournal* de 22 heures, n'aurait pas dû se limiter à présenter une carte de pointage entre conservateurs et libéraux. Il jugeait qu'il aurait dû être davantage question du travail législatif du NPD et du Bloc québécois, étant donné que les sondages indiquent que 40 pour cent des Canadiens auraient tendance à voter pour d'autres formations que le Parti conservateur ou le Parti libéral. M. Dubitsky ajoute que le *Téléjournal* aurait pu notamment mentionner, comme le journal *La Presse*, l'adoption, grâce au NPD, du projet de loi sur la lutte aux changements climatiques ou le rôle du NPD dans la divulgation des documents sur les prisonniers afghans. Selon le plaignant, le *Téléjournal* devrait analyser les actions des partis en présence plutôt que de privilégier la rhétorique.

Le 22 septembre 2010, M^{me} Martine Lanctôt, directrice du Traitement des plaintes et des Affaires générales au service de l'Information, a défendu le reportage en disant qu'il visait surtout à souligner le caractère très partisan de la session :

« (...) L'objectif n'était pas de tracer un bilan exhaustif des initiatives de chaque parti, la journaliste a choisi de mettre l'accent sur les controverses qui ont secoué la Chambre des communes pendant la session. En deux minutes, dans un bulletin de nouvelles, la journaliste se doit de choisir un angle de traitement ciblé. Elle s'est assurée cependant que M. Layton soit aussi présent dans son reportage, en lui donnant la parole sur les attaques du Parti conservateur à l'égard de l'opposition. (...) »

Martine Lanctôt a mentionné que Radio-Canada avait diffusé un bilan plus complet de la session dans l'émission d'actualités *Les coulisses du pouvoir* du 6 juin 2010.

Cette réponse n'a pas satisfait M. Dubitsky, selon qui le *Téléjournal* avait le temps nécessaire afin de mentionner une réalisation ou un échec pour chaque parti.

RÉVISION¹

Vous pouvez lire en annexe la transcription du reportage d'Emmanuelle Latraverse, chef de bureau sur la colline du Parlement à Ottawa.

Le reportage et l'intervention en studio de la correspondante totalisent 2 minutes 45 secondes. La correspondante parlementaire a décidé de rendre compte de l'atmosphère et des controverses de la session plutôt que de faire une liste des victoires législatives de chaque parti. Il s'agit d'un choix journalistique, protégé par la liberté de presse. Je n'ai pas à remettre en cause ce choix, à moins qu'il n'empiète sur le principe de l'équité :

« L'équité : l'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. » (NPJ, III. Principes, 2)

Dans son reportage, Emmanuelle Latraverse traite de manière équitable les partis les plus importants à la Chambre des communes. Denis Lebel, le ministre conservateur, Michael Ignatieff, chef de l'Opposition officielle, Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, et Jack Layton, chef du NPD, ont tous la parole. Les partis d'opposition évaluent, chacun à leur façon, l'attitude et la performance du gouvernement. La journaliste ne passe pas sous silence le bilan législatif, mais le qualifie de « mince ». Elle retient trois sujets de consensus : la réforme du système des réfugiés, la réforme des pardons et la divulgation des documents sur les prisonniers afghans.

Dans un échange subséquent avec l'animatrice, Emmanuelle Latraverse évalue sommairement (45 secondes) la performance ainsi que les défis du gouvernement Harper et de l'Opposition officielle, les deux principales formations à la Chambre des communes. Le plaignant estime que le travail de Jack Layton aurait dû être souligné, comme il l'a été dans le journal *La Presse*, le 18 juin 2010. Cette comparaison est boiteuse, car le quotidien *La Presse* n'a pas les mêmes contraintes d'espace qu'un bulletin télévisé. Le journal a consacré trois articles au bilan de la session parlementaire, soit six feuillets. Un de ces articles adopte le même angle que Radio-Canada : *La guerre de tranchées s'amplifie : Stephen Harper aura l'été pour soupeser l'option d'un scrutin automnal*.

¹ Le mandat de l'ombudsman : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>

Un autre article, intitulé *Des libéraux en quête d'appuis, des bloquistes bien en selle*, mentionne vers la fin : « (...) Malgré le cancer de la prostate qu'il doit combattre, le chef du NPD Jack Layton a quant à lui bien joué ses cartes. Le NPD a réussi à faire adopter certains de ses projets de loi, dont la Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques (C-311) (...) ».

Dans un bulletin de nouvelles, le fait de s'en tenir à l'analyse des deux principaux partis politiques fédéraux au pays n'est pas en soi inéquitable. L'équilibre d'une couverture politique ne peut généralement pas se mesurer dans un seul court reportage. Le 6 juin, l'émission hebdomadaire d'actualités *Les coulisses du pouvoir* a réservé un espace notable au chef néo-démocrate au cours de la discussion du panel de journalistes sur les sessions parlementaires à Ottawa et à Québec. Appelés à nommer les politiciens qui avaient fait de bons coups, trois journalistes qui suivent la politique fédérale ont fait l'éloge du chef néo-démocrate :

MICHEL C. AUGER : « À Ottawa, Jack Layton qui, voyant que Ignatieff demandait élection, a dit : moi j'en veux pas, je suis prêt à négocier. Depuis ce temps-là, il est devenu un partenaire majeur de l'opposition à Ottawa. Il a pris de l'ascendant sur les autres. »

EMMANUELLE LATRAVERSE : « Moi aussi, je pense que le bon coup à Ottawa c'est Jack Layton, qui a décidé de résister à la pression. C'est facile avec le recul de dire, mais, quand on se replace dans la marmite, il y avait beaucoup de pression sur lui pour qu'il emboîte le jeu. Nous-mêmes sur les panels, à dire peut-être, il s'est placé dans une position difficile où il serait toujours pris à appuyer le gouvernement. Or, il a maîtrisé cette joute-là de façon très habile. Il a appuyé le gouvernement sur un projet de loi, l'assurance emploi, il y avait quand même des gains là-dessus. Il l'a fait en expliquant que c'était pas assez pour lui, mais c'était quand même nettement mieux. Il a réussi à se libérer de ça automatiquement et à remettre le poids sur les libéraux, d'être ceux qui sont toujours pris avec la patate chaude de la menace électorale. Ce faisant, il a redoré son image, il a redoré sa crédibilité, il a au moins réussi à montrer qu'on pouvait être un parti d'opposition dans ce Parlement, qui est parfois très dysfonctionnel, et essayé au moins de faire avancer le débat. »

CHANTAL HÉBERT : « Dans une année où il y a pas eu beaucoup de bons coups, on en inventera pas pour pas dire la même chose que les autres. Quelqu'un qui mange ses bas, et c'est ce que Jack Layton a fait quand il a décidé de prendre la position qui fait en politique, et que ça devient un bon coup, ça fait preuve quand même d'une certaine lucidité, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. (...) »

Une couverture superficielle de la politique?

Ce n'est pas la première fois que Will Dubitsky reproche à Radio-Canada de couvrir la politique comme un match sportif en privilégiant la rhétorique et les batailles de coqs,

plutôt que le contenu législatif. Cette critique, qui n'est pas dénuée de fondement, pourrait être étendue à l'ensemble des médias électroniques².

Les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada³ ne donnent pas de recette précise à suivre dans ce domaine. L'information doit être « de haute qualité » et « équilibrée ». Il n'y aura jamais de consensus sur ce qui constitue une information de « haute qualité » ou non, essentielle ou non. Le plaignant considère notamment qu'il aurait fallu mentionner que le NPD avait réussi à faire adopter un projet de loi obligeant le gouvernement canadien à respecter des cibles plus contraignantes pour lutter contre le réchauffement climatique. Ce projet de loi privé a en effet été adopté par la Chambre des communes, où les conservateurs sont minoritaires, mais il n'a pas force de loi avant que le Sénat l'adopte. Or, le Sénat est maintenant dominé par les conservateurs, et d'autres observateurs estiment que l'adoption du projet de loi C-311 est une victoire toute symbolique pour le NPD, car il a bien des chances d'être bloqué ou mis sur une voie d'évitement au Sénat⁴.

Dans ce bilan au *Téléjournal*, était-il plus important de mentionner le projet de loi C-311 ou, comme l'a fait Emmanuelle Latraverse, la nouvelle interdiction pour le personnel politique de témoigner en comité parlementaire? Il n'y a pas de vérité absolue en ce domaine. D'où la liberté journalistique, qui reste la meilleure garantie pour qu'un diffuseur ne se fasse pas dicter ses priorités par les pouvoirs politiques.

« La liberté de presse, écrite et électronique, constitue un des fondements de notre société. En fait, la liberté elle-même est inconcevable sans une libre circulation des idées, des opinions et de l'information. (...) » (NPJ, Préambule, 1)

La présence du NPD au *Téléjournal* de 22 heures

Entre la mi-mars et la mi-juin 2010, il a été question plus d'une cinquantaine de fois du NPD et/ou du Bloc québécois dans des reportages du *Téléjournal* de 22 heures. Voici quelques exemples :

- Jack Layton qui appuie l'entente avec le gouvernement pour contrer le pardon de Karla Homolka : « Une chose est claire, on veut adopter quelque chose, une loi pour assurer que des Karla Homolka ne reçoivent pas un pardon. »
- Jack Layton sur la présence canadienne en Afghanistan : « L'engagement de nos militaires doit être terminé. »

² Lire à ce sujet deux autres révisions faites à la demande de Will Dubitsky en 2008 et 2009 : <http://www.radio-canada.ca/apropos/lib/v3.1/pdf/revisionwilldubitsky.pdf> et <http://www.radio-canada.ca/apropos/lib/v3.1/pdf/RevisionProjetLoiNeoDemocrate.pdf>

³ *Normes et pratiques journalistiques* de CBC/Radio-Canada : <http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml>

⁴ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2010/05/07/001-GES-vote-NPD.shtml>

- Jack Layton sur le refus du gouvernement Harper de permettre à son personnel de témoigner en comité parlementaire : « C'est un processus très formel et accepté depuis longtemps, et ce qu'on voit maintenant, c'est un refus du gouvernement Harper de répondre à la vérité. »
- Le député néo-démocrate Yvon Godin qui se prononce en faveur du bilinguisme obligatoire des juges à la Cour suprême.

Sur le plan quantitatif, cette compilation indique que le *Téléjournal* n'a certainement pas ignoré les interventions parlementaires du NPD pendant la dernière session.

Conclusion

Le reportage du *Téléjournal* de 22 heures du 17 juin 2010, à propos du bilan de la session parlementaire à Ottawa, respecte les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
Le 29 septembre 2010

ANNEXE 1

Reportage d'Emmanuelle Latraverse Téléjournal, le 17 juin 2010, 22 heures

PRÉSENTATION DU REPORTAGE : « Chez nous, elle ne passera pas à l'histoire comme l'une des plus productives. Ce qu'on retiendra de cette session parlementaire, qui s'est terminée ce soir à Ottawa, c'est plutôt son climat hyperpartisan. Emmanuelle Latraverse nous en rappelle quelques points forts. »

E. LATRAVERSE : « Un véritable marathon de votes pour clore cette session, davantage marquée par les débats partisans et acrimonieux que par les accomplissements législatifs. »

MICHAEL IGNATIEFF (chef de l'opposition officielle) : « Le maître de l'hyperpartisanerie, 24 h sur 24, c'est le bureau du premier ministre. »

E. LATRAVERSE : « Faut dire que l'opposition n'a jamais pardonné au gouvernement d'avoir prorogé le Parlement. Et les sujets d'affrontement ne manquaient pas, de l'affaire Jaffer à l'avortement, l'interdiction pour le personnel politique de témoigner en comité parlementaire. Les dépenses extravagantes en vue des sommets du G8 et du G20 auront donné à l'Opposition les munitions pour remettre en cause la bonne gestion du gouvernement. »

GILLES DUCEPPE (chef du Bloc québécois) : « Ça, on appelle ça en gros du patronage pour gagner des votes en Ontario, point à la ligne. »

E. LATRAVERSE : « Dans ce contexte, donc, le bilan législatif demeure mince : plus que, plus la moitié des projets de loi adoptés auront été « recyclés » des sessions parlementaires précédentes. Il faut noter quelques rares consensus, autour de la réforme du système des réfugiés, de celle des pardons, la divulgation des documents sur les prisonniers afghans. »

DENIS LEBEL (ministre d'État au Développement économique du Québec) : « Je pense que tout le monde a mis de l'eau dans son vin et l'intérêt suprême du pays et de sa population prédomine quand vient le temps de la fin de la session comme celle-là. »

JACK LAYTON (chef du NPD) : « Toujours une atmosphère de crise. »

E. LATRAVERSE : « N'empêche, personne ne s'imagine que cette bonne entente fera long feu à l'automne. »

JACK LAYTON : « On a une certaine arrogance, on a toujours un mode d'attaque contre tous les opposants, au lieu de travailler ensemble pour accomplir des résultats. »

E. LATRAVERSE : « D'ailleurs, le leader parlementaire du gouvernement est le premier à reconnaître à la blague ... »

JAY HILL : « *Unfortunately, all good things must come to an end.* »

E. LATRAVERSE : « ... qu'il est grand temps que tous rentrent dans leurs terres. »

ÉCHANGE STUDIO ENTRE L'ANIMATRICE ET EMMANUELLE LATRAVERSE :

ANIMATRICE : « On se rend compte que ce climat très partisan n'a finalement servi personne. »

E. LATRAVERSE : « Non, écoutez Céline, les conservateurs sont au plus bas dans les intentions de vote depuis qu'ils ont pris le pouvoir, à peine au-dessus de 30 pour cent. Les libéraux, on ne cesse de le répéter, plafonnent, la preuve finalement que le cynisme des électeurs s'installe aussi du côté d'Ottawa. Je vous dirais que l'ultime ironie sur cette session parlementaire, c'est qu'elle a fini comme elle a commencé, avec un débat sur le pouvoir de proroger du premier ministre. »

ANIMATRICE : « Oui, et le chef libéral, lui, il concède qu'il va avoir du pain sur la planche cet été. »

E. LATRAVERSE : « Oui, et ça commence dès début juillet, bon, ils vont effectuer une visite en Chine, mais surtout, il va embarquer à bord de ce qu'il décrit comme l'express libéral, une grande tournée à travers le pays. Michael Ignatieff reconnaît donc qu'il n'y a pas de raccourci pour prendre le pouvoir, qu'il doit faire le travail de convaincre les électeurs, et à ceux qui lui demandent s'il a des relations tendues avec Jean Chrétien, il répond que non, qu'il a des leçons à apprendre en commençant par l'art de la persévérance. »